

NOVEMBRE 2018

Journée de Solidarité :

le nombre d'heures déduit est calculé, par le logiciel HQ, en fonction de la quotité de temps de travail effective au moment de la pose ; par exemple, un agent à temps partiel 10 mois dans l'année qui effectue sa déclaration au moment où il est à temps plein se verra enlever la totalité de la Journée de Solidarité. **Si vous pensez être lésé, vous pouvez faire une réclamation au GAP pour qu'un recalcul soit effectué.**



La "TRÊVE des CONFISEURS" !



Information de la direction : **Il n'y aura pas de sorties anticipées de Noël et Jour de l'An**, les vendredis 21 et 28 décembre 2018, ces jours n'étant pas la veille des jours fériés.

...SERVICES CIVIQUES – SERVICES CIVIQUES.....

La Direction nous confirme que les Services Civiques, en cas d'agression, ne bénéficient pas de la Protection Fonctionnelle de l'Établissement. Cependant, ils peuvent faire **une déclaration d'accident de Travail**, dans les 24 heures, auprès de l'ELD (qui déclarera aussi l'évènement dans le Bureau Métier) : le manager utilisera le CERFA n° 14463601 et remplira la partie « établissement d'attache permanent » ; le formulaire est transmis à l'agence du Service Civique dans les 24 heures afin qu'elle procède à la déclaration d'accident de travail auprès de l'Assurance Maladie.

